

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents : J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

Objet : SPANC. PASS TERRITOIRES - Dossier de demande de subvention.

Dans le cadre de son programme 2021 de solidarité avec les territoires, le Département propose d'aider des projets s'inscrivant dans la thématique du développement durable. Dans ce domaine, le département est donc susceptible d'accompagner des projets d'investissement relatifs à l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la restauration des cours d'eau. Une des priorités du département dans la thématique assainissement est la création ou réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectifs regroupés (2 habitations minimum par dossier). Un forfait de 1 000 € par propriétaire se regroupant peut être ainsi attribué.

Dans le cadre du SPANC, une demande en réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif, portée par deux propriétaires, a été déposée auprès de la communauté de commune du Bassin d'Aubenas.

N'ayant plus d'aide financière possible auprès de l'Agence de l'eau, le service du SPANC a proposé à ces propriétaires de déposer en leur nom une demande de subvention au titre de Pass Territoires, car les propriétaires privés ne peuvent saisir directement le département.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** la Communauté de communes à déposer un dossier d'aide financière de 2000 € au titre de Pass Territoires, pour la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif regroupé pour 2 habitations, situées Hameau le Soulier, à Labastide sur Besorgues ;
- **De dire que** les pièces spécifiques à joindre au dossier de candidature ont bien été transmises avant le 12 février dernier, la délibération du présent conseil communautaire venant compléter le dossier.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 14 avril 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE

